

N° 813 438 447 au RCS de Strasbourg

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au Gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social de la Société ;

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société à compter de ce jour au 8, rue de la Musau – 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM, anciennement situé au 279a route de Schirmeck – 67200 STRASBOURG.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

Comme conséquence de la résolution précédente, l'assemblée des actionnaires décide que les articles 4 sera modifié comme suit :

Article 4 – Siège social - Succursales

Le siège social est fixé au :

8, rue de la Musau
67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

